



## LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La mission fondatrice de l'Association, nous l'avons dit, **s'inscrit dans le cadre de la Prévention Spécialisée ; cependant la portée de ses actions vise à transcender ce cadre.** La Prévention Spécialisée est une forme d'action éducative s'inscrivant dans le champ du travail social et s'adressant **spécifiquement aux jeunes et groupes de jeunes, en rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou déjà marginalisés, dans leur milieu de vie naturel.** L'Association s'adresse donc aux jeunes âgés de **11 à 25 ans**, étant confrontés à des difficultés d'ordres multiples et développe un ensemble d'actions qui leurs sont dirigées. En outre, IMAJ ne s'est jamais contentée de mener un travail de prévention classique et a toujours cherché à transcender le cadre d'actions propre à la prévention spécialisée. Elle mène de ce fait une **grande variété d'actions** qui, pour **répondre au mieux aux besoins de la population**, tendent à élargir son champ d'intervention. C'est ainsi qu'IMAJ a mis en place un **service d'animation de proximité** et a souhaité **développer ses actions auprès des parents** et les accompagner dans leurs fonctions éducatives en s'inscrivant dans le REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Les principales modalités d'action de l'Association en matière de prévention spécialisée sont donc les suivantes :

- **Un travail de rue** permettant de garantir une présence sociale auprès des jeunes dans l'espace public (sorties de collèges et lycées, maisons de quartier, quartiers...), d'entrer en contact avec eux, d'appréhender leurs besoins et d'anticiper les éventuelles évolutions du climat social local.
- **Un accompagnement social et éducatif personnalisé**, mis en place à partir d'un entretien individuel réalisé avec le jeune et permettant d'établir un premier contact, de cerner les besoins et de définir le type d'accompagnement adapté à ses besoins. L'accompagnement peut amener l'éducateur à engager des démarches avec le jeune mais aussi à l'orienter vers des partenaires plus compétents si besoin est (assistantes sociales, conseillers des missions locales, conseillers principaux d'éducation, etc....)
- **La mise en place d'actions collectives** qui permettent d'intervenir auprès des groupes de jeunes et de les faire participer à des activités favorisant leur expression et le développement de leur réseau de sociabilité. Pour ce faire, les équipes éducatives mettent en place des séjours, des activités sportives (boxe thaï, foot en salle, escalade), ou encore des soirées-débat sur des thèmes tels que la violence, la sexualité, l'image de soi, etc.... Certaines activités sont menées sous la forme d'ateliers organisés au sein des établissements scolaires et en partenariat avec les responsables des établissements ; ainsi sont organisés des ateliers Slam, des ateliers vidéo, photo, etc....)
- **La mise en place d'actions collectives de quartiers** qui visent à développer les liens sociaux dans les quartiers et à favoriser la communication interpersonnelle, intergénérationnelle et interquartier. Les équipes éducatives organisent à ce titre, en lien avec les responsables locaux et/ou les gardiens d'immeuble, des manifestations réunissant les jeunes et l'ensemble des habitants des quartiers.
- **La mise en place d'actions spécifiques** telles que la réalisation de chantiers éducatifs (travail de peinture, maçonnerie, aménagement d'espaces verts...). En contrepartie du travail effectué, l'Association verse au jeune une rémunération lui permettant de financer un projet personnel, de formation ou professionnel (permis B, formation BAFA, etc....)